

**Pôle développement
des Territoires**

Réf.
PL

Dossier suivi par :
Philippe LACOSTE
Tél. : 04.75.82.40.00

Siège Social
145 avenue Georges Brassens
CS 30418
26504 Bourg-lès-Valence Cedex
04 75 82 40 00
accueil@drome.chambagri.fr

MONTELIMAR AGGLOMERATION
Maison des Services Publics
1, avenue SAINT MARTIN
26200 MONTELIMAR

Bourg-lès-Valence, le 2 février 2026

Objet : Projet PVAP MONTELIMAR
Avis chambre d'agriculture

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu notification ce 23 janvier du projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) de la commune de MONTELIMAR.

Après examen de ce dossier, nous constatons que le périmètre de ce PVAP reste localisé sur le cœur historique, les allées provençales, quelques équipements les bordant, deux sections de route d'accès au centre-ville, ainsi que sur les berges du Roubion au droit de ce même centre-ville.

Ce périmètre n'englobant pas de bâtiment ni d'espace agricoles, ce projet n'a aucune conséquence sur l'activité agricole.

Dans ces conditions, notre compagnie n'a aucune remarque à formuler sur votre projet d'AVAP.

Vous remerciant toutefois de votre consultation, et vous souhaitant pleine réussite dans la poursuite de votre procédure,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président



Jean-Pierre ROYANNEZ

